



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION RELATIVE AU PROJET NUMÉRO 2018-90105 ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), SUR LE LOT 5 663 837 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SIS SUR LE CHEMIN PARMENTER (PPCMOI2018-90105)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE la résolution numéro 2019-04-136 relative à la demande numéro 2018-90105 adoptée en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée dans un projet intégré d'habitation existant, situé sur le lot 5 663 837 du cadastre du Québec, sis sur le chemin Parmenter, a reçu les autorisations requises par la loi;

QUE ladite résolution portant le numéro 2019-04-136 a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 1^{er} avril 2019;

QUE ladite résolution est entrée en vigueur le 24 avril 2019 lors de l'émission du certificat de conformité par la MRC Brome-Missisquoi.

Toute personne intéressée qui désire prendre connaissance de ladite résolution peut le faire en se présentant au bureau de la ville sis au 11, rue Principale Sud, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **1^{er} jour de mai** de l'an **2019**.

Pierre Largy
Directeur général et greffier par intérim